



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHÉRON

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 18 juillet 2024 à 19h00**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
16	29	25

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

**Secrétaire de séance** : Aurélie GROSSO

**Conseillers municipaux présents** : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, LEBRE Jean-Marie, BOUKHECHAM Amor, BREBION Pascal, ROUSSIER Michel, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, SBLANDANO Bruno, AYME Michel, POSTIAUX Régis

**Conseillers municipaux ayant donné pouvoir** : VANHALST Philippe donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, BOURGUE Michèle donne pouvoir à RICARD Isabelle, FANTAUZZO Marie-France donne pouvoir à VANDENBOSSCHE Frédéric, COUSTABEAU Gérard donne pouvoir à JEAN Didier, CARELLO Danièle donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie, MANDINE David donne pouvoir à GROSSO Aurélie, LAFOND Emilie donne pouvoir à VAILLAT Fanny, URAS Patrick donne pouvoir à JEAN Nathalie, PIGNOLY Sylvestre donne pouvoir à POSTIAUX Régis

**Conseillers Municipaux absents** : MILAD Lydie, SERAFINI Audrey, DIOP Alix, MORENO Manuel

**Délibération N° 24/99-**

**OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT - ECOLE DE MUSIQUE**

Rapporteur : Mme Marie-Line MICHELOTTI

L'adjoite en charge des Ressources Humaines expose qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Ces emplois sont occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, un emploi peut être pourvu par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient sur la base de l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique.

Il est proposé d'autoriser le recours à l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique pour l'emploi de professeur de piano.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des missions suivantes :

Sous la responsabilité directe de la responsable de la Médiathèque-école de musique Anne Sylvestre, le professeur de piano assure l'organisation et le suivi des études des élèves du niveau débutant au 3ème cycle et du parcours adultes, il conduit et participe à des projets pédagogiques et culturels au sein de l'établissement et de la politique culturelle locale.

Au regard de ces éléments il est donc proposé au Conseil Municipal de créer un emploi permanent de catégorie B de la filière Culturelle du cadre d'emplois des assistant territoriaux d'enseignement artistique au grade d'assistant d'enseignement artistique pour exercer les fonctions de professeur de piano à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2024 et, dans l'hypothèse du recrutement infructueux d'un fonctionnaire et en raison des

REÇU EN PREFECTURE

le 25/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-211300843-20240718-DEL IB\_24\_99

besoins du service ou de la nature des fonctions d'autoriser Monsieur le Maire à recruter éventuellement un contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,  
Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.2, L.7 et L.332-8 2°,  
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,  
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,  
Vu le tableau des effectifs de la Commune,  
Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

AUTORISE la création d'un emploi permanent de catégorie B de la filière Culturelle du cadre d'emplois des assistant territoriaux d'enseignement artistique au grade d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 88.75% (17h45) pour exercer les fonctions de professeur de piano.

AUTORISE dans l'hypothèse du recrutement infructueux d'un fonctionnaire et en raison des besoins du service ou de la nature des fonctions, Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique et à signer le contrat afférent.

PRECISE que le contrat sera d'une durée déterminée de 3 ans compte tenu de la nature des fonctions et des besoins du service, renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

PRECISE que l'agent devra justifier des compétences requises pour le poste et d'une expérience professionnelle significative et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'assistant d'enseignement artistique.

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024 de la Commune au chapitre 012.

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire

  
Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :

  
Aurélie GROSSO

Acte rendu exécutoire après télétransmission  
En Sous-Préfecture le... 24/07/24  
Et de la publication sur le site internet le... 24/07/24  
ou notification le .....

REÇU EN PREFECTURE

le 25/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-013-211300843-20240718-DEL IB\_24\_99